

La Chambre procède à prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, adressé aux deux Chambres du Parlement,

Et motion étant faite à l'effet que des subsides soient accordés à Sa Majesté, il est

*Résolu*, Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre cette motion en considération.

*Ordonné*, Que la partie du Discours de Son Excellence qui a rapport aux subsides soit renvoyée au dit comité.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en comité pour examiner une certaine Résolution concernant l'exploration géologique du *Canada*.

(EN COMITÉ.)

*Résolu*, Qu'à même tous deniers non placés formant partie du fonds consolidé de revenu, la somme de quarante cinq mille piastres soit annuellement affectée, pendant l'espace de cinq années, à compter du 1er jour de juillet 1872, pour faire face aux dépenses de l'exploration géologique du *Canada* durant la dite période, et que cette somme sera payée en temps, de telle manière, à telles personnes, et pour telles fins se rapportant à la dite exploration géologique, que le Gouverneur en Conseil pourra au besoin prescrire et désigner, en se conformant aux dispositions de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 67, lequel continuera à s'appliquer à la dite exploration géologique comme ci-devant, et que toute balance restant sur la somme affectée pour une année quelconque qui n'aura pas été dépensée pourra être employée dans toute année suivante ou subséquente, en sus de la somme affectée pour telle année suivante et subséquente.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Street* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Oronné*, Que le rapport soit reçu mardi prochain.

*Ordonné*, Que l'honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour lever tous doutes quant au vol de timbres.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

*Ordonné*, Que l'honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau l'Acte relatif au cautionnement à donner par des officiers du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

*Ordonné*, Que l'honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour corriger une erreur cléricale dans l'Acte relatif aux dommages malicieux causés à la propriété.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en comité pour examiner certaines Résolutions concernant les Banques d'Épargne du Gouvernement, l'Acte 34 *Vic.*, ch. 6, l'Acte concernant les Banques et le Commerce de Banque, l'Acte réglant l'émission des Billets de la Puissance, 33 *Vic.*, ch. 10,—et les Actes relatifs à la dette publique.

(EN COMITÉ.)

1o. Qu'il est expédient d'amender la clause 16 de l'Acte des Banques d'Épargne du Gouvernement, 34 *Vic.*, ch. 6, en décrétant que le surplus de l'actif de la Banque d'Épargne